

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 5/2023 : BUDGET 2024

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 30 octobre 2023 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil :	Mme Sandra Gillard, Présidente
Municipalité :	Mme Nathalie Greiner, Syndique M. Jean Claude Favre Mme Catherine Schiesser M. Philippe Michelet M. Damien Cuhe
Bourse communale :	M. Mathieu Rochat, Chef des finances
Commission des finances :	M. Christian Marrel, Président Mme Amélie Ramoni-Perret Mme Sakine Uçurum Pion Mme Hannah Grossenbacher M. Daniele Annese

Préambule

Comme chaque année, l'arrivée de l'automne signifie pour votre Commission des finances que le moment d'étudier et d'analyser le budget communal pour l'année à venir approche.

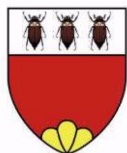
Cette année n'étant pas différente des autres, le service des finances communal nous a remis les projets de préavis et de budget qui nous ont permis de nous préparer au mieux pour la séance.

Nous avons également reçu le « Recueil des remarques », élément fort utile pour expliquer les principales variations du présent budget par rapport au précédent.

Déroulement de la séance

Monsieur Jean-Claude Favre, Municipal des finances, nous a présenté le préavis 5/2023 relatif au budget pour l'année 2024.

Encore une fois, la clarté du préavis ainsi que celle des explications de M. Favre appuyé parfois par M. Rochat doivent être soulignées.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 5/2023 : BUDGET 2024

La séance s'est donc déroulée dans un esprit de totale transparence et la Commission des finances remercie tous les interlocuteurs pour la qualité du travail accompli.

Analyse des documents reçus

Préavis

Comme l'an dernier, le préavis sous revue fait clairement ressortir les éléments essentiels du budget 2024 (charges et produits par nature, investissements, autofinancement et endettement prévus).

Sa présentation clairement structurée aide donc chacun à se faire une bonne idée des enjeux auxquels notre Commune doit faire face et facilite par là-même le travail de la Commission des finances.

Budget

Comme mentionné dans le préavis, le budget a de nouveau été réalisé selon la méthode dite « base 0 » n'autorisant aucun report depuis l'exercice précédent.

Cette façon de faire rencontre une nouvelle fois l'approbation de votre commission, car elle évite que des dépenses soient systématiquement portées au budget sans qu'une analyse attentive de leur pertinence et de leur utilité ne soit réalisée.

Recueil des remarques

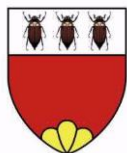
Encore une fois, ce document prouve toute son utilité en mettant en évidence et en expliquant clairement certaines variations importantes de budget d'une année à l'autre.

Ces variations peuvent parfois être dues à des augmentations de dépenses nécessaires et indispensables, ou alors à des diminutions de recettes à attendre, mais aussi parfois simplement à des raisons purement comptables.

Séance de questions orales – Questions écrites

Comme l'an dernier, la tenue d'une séance supplémentaire de questions orales n'a pas été jugée nécessaire par votre Commission.

De même, nous n'avons pas adressé de questions écrites à la Municipalité. Seules quelques précisions ont été demandées par courriel à M. Rochat, Chef des finances.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 5/2023 : BUDGET 2024

Analyse budget / préavis

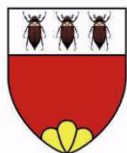
Revenus de fonctionnement

En propos introductif de son préavis, la Municipalité évoque le contexte inflationniste de l'économie nationale et internationale dans une Europe secouée par des éléments géopolitiques, ce qui l'amène à envisager une baisse des rentrées fiscales induite par les difficultés financières rencontrées par les belmontais et les entreprises sises dans la commune. Ajoutée à l'augmentation de la facture péréquative (malgré les annonces positives pour notre commune liées à la nouvelle péréquation qui entrera probablement en vigueur dès 2025), la Municipalité envisage que la commune se retrouve dans un « effet ciseaux désastreux » pour les finances communales.

Malgré les propos introductifs peu encourageants, la Municipalité évalue les produits par nature à CHF 31'380'654.- et les recettes épurées à CHF 30'578'825.-, ce qui représente une augmentation des produits s'élevant à CHF 4'642'223.- ou une augmentation de CHF 4'637'905.- des produits épurés. De manière générale, il s'agit donc d'une évaluation à la hausse des revenus. Cette hausse ne permettrait tout de même pas à la commune de clôturer dans le noir en 2024 en raison de l'augmentation des charges. Cela étant, la Municipalité estime que les charges sont évaluées de manière la plus exhaustive possible alors que les revenus sont estimés avec prudence.

Cette année encore, la Municipalité a évalué les recettes fiscales des impôts non conjoncturels, notamment les impôts sur le revenu et la fortune selon une moyenne pondérée sur trois ans (pour les détails liés à cette méthode, voir les explications dans les rapports sur le budget des années précédentes) et prévoit une hausse de ces revenus en l'expliquant par le fait que cela est dû principalement à « une augmentation des revenus fiscaux » ce qui contredit en quelque sorte les propos introductifs pessimistes. Cette prévision positive pourrait s'expliquer par l'augmentation de la population. Cependant, les estimations font d'état d'une augmentation du nombre d'habitants d'environ 25 personnes entre 2023 et 2024 (prévision de 3'913 habitants à fin 2023 et de 3'938 habitants à fin 2024). L'augmentation des rentrées fiscales envisagées ne s'expliquera pas à elle seule par ce facteur mais bien par la constante hausse des revenus fiscaux des habitants de Belmont-sur-Lausanne depuis quelques années.

S'agissant des impôts conjoncturels (impôts dont la fluctuation n'est pas sujette à une tendance évolutive régulière), que sont les impôts sur les droits de mutation, impôts sur les successions et donations ainsi que les impôts sur les gains immobiliers, la méthode de la moyenne sans pondération des trois dernières années a été utilisée. Pour ces trois catégories



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 5/2023 : BUDGET 2024

d'impôts, l'évaluation est à la hausse hormis pour l'impôt sur les successions et donations. En effet, les comptes clôturés en 2022 n'avaient fait état d'un revenu que de CHF 16'400.- ce qui était une bonne nouvelle.

Diverses hausses de revenus sont prévues, notamment s'agissant des centres par nature 43 (Taxes, émoluments produits des ventes) et 45 (Participations, remboursements de collectivités publiques). Ces hausses sont à contrebalancer avec des augmentations de charges liées à la reprise des activités d'achat et de vente d'énergie et augmentation de la TVA, par la reprise de l'UAPE par la FEJ ainsi que par la nouvelle méthode de comptabilisation de la péréquation.

Une fois encore, les prévisions budgétaires en matière d'impôts ne permettent pas de couvrir les charges estimées par notre Municipalité. Cependant, nous avons constaté ces dernières années que les impôts avaient tendance à dépasser les prévisions permettant à notre commune de terminer les exercices comptables avec un excédent de produits. Tel a été le cas notamment en 2022 de manière très conséquente. Les résultats 2023 ne sont pas encore connus et la commission des finances observera de manière attentive ces évolutions.

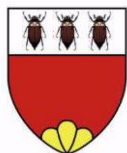
Charges

Il convient de noter un budget prudent présenté par la Municipalité qui a pris en considération les différents facteurs pouvant influencer les charges de notre commune. Pour l'exercice 2024, les charges estimées se montent à CHF 32'211'654.-, soit une augmentation de 18,3% par rapport à 2023. Cependant, il faut relever que les revenus estimés augmentent, eux, de 17,4% par rapport à 2023.

Ce sont les postes par nature 31 et 35 pour lesquels on observe la plus grande variation à la hausse lorsque l'on compare les budget 2023 et 2024, avec une différence respective de CHF 2'404'879.- et CHF 2'432'992.-. À l'inverse, c'est au poste par nature 30 « Autorités et personnel » que l'on observe la plus grande diminution entre 2023 et 2024 (- CHF 434'530.-) et ce malgré l'indexation des salaires de l'administration à 1.5%.

Concernant le poste par nature 35 « Remboursements, participations » il convient de souligner, comme noté dans le préavis, que la variation s'explique essentiellement par la nouvelle façon de comptabiliser les charges péréquatives, sans que cela ait un impact sur le résultat final.

Pour le poste par nature 31 « Biens, services, marchandises », l'augmentation s'explique par la hausse des tarifs pour l'énergie ainsi que les frais de gestion de l'UAPE par la FEJ.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 5/2023 : BUDGET 2024

Concernant ce dernier point, la CoFin s'est inquiétée de comprendre quel était le coût réel de ce mandat de gestion et a obtenu la clarification suivante : « C'est bien une diminution de CHF 402'000.- qui est constatée en comparant les services. Mais en contrepartie, nous avons une nouvelle charge de fonctionnement de CHF 320'000.- (compte 712.3655.05) puis une charge liée au mandat de gestion de CHF 203'600.- (712.3189.00) versées à la FEJ. Le résultat de l'opération est donc un surcoût de CHF 121'600.- »

Les coûts pour le mandat de gestion ont été établis sur l'estimation des ETP contribuant à la gestion de l'UAPE et à la négociation d'un tarif avec la FEJ qui représente un total de CHF 203'600.-. À titre comparatif, les frais de mandat de gestion équivalent à environ 2.5 ETP si l'on se base sur une moyenne salariale annuelle de CHF 80'000.-.

Dans ce contexte, il est par ailleurs intéressant de noter dans le préavis une diminution réelle des ETP de 3.27. En effet, bien que l'on observe une diminution de 7.48 ETP avec le transfert de l'UAPE, 4.21 ETP seront augmenté dans les autres services, notamment pour soutenir la Direction des Travaux et des Services Industriels (DTSI) et la Direction de l'Urbanisme et des Domaines (DUD). 0.4 ETP ont par ailleurs été retirés au service RH.

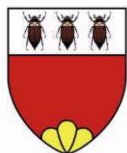
Afin de pouvoir pleinement évaluer le retour sur investissement lié à ce mandat de gestion, la CoFin recommande qu'une analyse approfondie soit effectuée par la CoFin et la Commission de Gestion lors de la revue des comptes 2024.

Lors de sa revue, la CoFin a également pris note de l'augmentation des charges liées au poste 45 « Ordures Ménagères et Déchets » qui augmentent de CHF 88'300.- et se justifient par le besoin de rétablir un service fonctionnel du ramassage des déchets pour le confort des Citoyen-nes.

Dépenses d'investissements et besoins de liquidités

Pour rappel, le budget 2023 prévoyait des investissements de CHF 2'074'000.- alors que le budget 2024 prévoit le montant de CHF 4'106'400.-, ce qui signifie que la commune double ses efforts en matière d'investissement et est consistante avec son programme. La somme de CHF 2'000'000.- est attribuée aux travaux du Chemin de la Mouette et le reste aux rénovations des infrastructures existantes et à la création de nouvelles infrastructures qui seront bénéfiques à tous les habitants de notre commune.

Pour l'exercice à venir, nous observons une marge d'autofinancement de CHF 1'332'023.- contre CHF 1'457'009.- en 2023. L'autofinancement positif attendu couvrira probablement les dépenses de fonctionnement et non les besoins en liquidité de la trésorerie d'un montant



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 5/2023 : BUDGET 2024

de CHF 4'106'400.-. Cependant, les projets d'investissement se finalisent rarement en une année calendrier et souvent une partie des dépenses est reconduite à l'année suivante (ceci dépend uniquement du début des travaux et des termes du contrat). Dans le cas contraire, la Commune devrait recourir à des fonds externes pour financer ses investissements, mais ceci sous réserve que tous les montants indiqués dans le tableau d'investissement soient payés en 2024.

L'endettement prévu au 31.12.2023 est de CHF 25'375'000.- (somme des emprunts à long terme du bilan). Si le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire pour couvrir les investissements, la dette sera de CHF 25'080'000.- en fin d'année 2024 après amortissement financier de deux tranches de CHF 175'000.- avec le CS et de CHF 120'000.- avec PostFinance. Notez aussi qu'une dette de CHF 7 mio. arrive à échéance durant l'année prochaine, ceci sera reconduit vu que notre commune n'a pas les liquidités suffisantes pour le remboursement intégral ou partiel de cette tranche.

Considérations finales

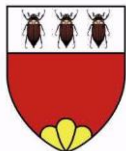
Le budget pour l'année 2024 intègre des modifications dans la comptabilisation de certains flux, notamment dans les domaines de la péréquation et du commerce d'énergie. Ces modifications influent de manière importante sur le total du budget, mais leur répartition équitable entre charges et produits maintient le résultat inchangé.

Comme évoqué dans les propos introductifs, l'année 2024 risque bien de poursuivre son élan inflationniste. À cet effet, notre Municipalité prévoit d'octroyer une indexation de 1.5% à l'ensemble des traitements du personnel.

En outre, dans un souci de garantir que nos infrastructures puissent répondre au besoin de la population de Belmont et de lutter contre la vétusté du patrimoine de la commune, la Municipalité prévoit des investissements à hauteur de CHF 4'106'400.-.

Si la présentation du budget affiche une hausse des revenus prévisionnels de CHF 4'642'223.- (selon la nouvelle méthode de comptabilisation) par rapport au budget 2023, le présent budget affiche un déficit attendu de CHF 831'000.-. Pour rappel, le budget précédent annonçait un déficit de CHF 484'300.-, et le budget 2022 présentait un déficit de CHF 928'600.-

Il est à noter cependant que sous réserve d'un résultat 2023 conforme aux prévisions, le déficit du budget 2024 pourra être absorbé par le compte Capital.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 5/2023 : BUDGET 2024

La Commission des finances remercie la Municipalité pour sa constante rigueur financière qui a permis depuis 2020 et jusqu'à ce jour, de transformer les budgets déficitaires en résultats finaux positifs, et bien entendu de la bienveillance qu'elle apportera à l'évolution future de la situation financière de la Commune.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 5/2023** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Christian MARREL
Président

Hannah GROSSENBACHER

Amélie RAMONI-PERRET

Sakine UÇURUM PION

Daniele ANNESE

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 1^{er} décembre 2023